

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**1<sup>ère</sup> REUNION DE 2006**

**Séance du 16 février 2006**

CG 06/1<sup>ère</sup>/III-16

**RESEAU DEPARTEMENTAL  
DE LECTURE PUBLIQUE**

---

Par délibérations des 4 février 2002 et 12 février 2003, le Conseil Général s'est doté d'un nouveau plan départemental de lecture publique.

Ce plan prévoit notamment un dispositif d'aides financières qui, au-delà de la création de nouvelles médiathèques, intègre des aides pour la création d'emplois de bibliothécaires.

**I – RAPPEL DE NOTRE POLITIQUE**

**A – Les diverses structures**

Conformément à notre plan, chaque intercommunalité ou terroir devrait se structurer autour d'une Bibliothèque Tête de Réseau, à laquelle sont rattachés une ou plusieurs Bibliothèque(s)-Relais et des Points-Lecture.

**B- Moyens et financements**

Les moyens et financements que nous avons mis en œuvre pour ce nouveau mode de fonctionnement concernent la construction ou l'aménagement des locaux, l'acquisition de mobilier et de postes multimédia, ainsi que le personnel.

**☆Aides pour les bibliothèques « tête de réseau » :**

- construction, modernisation ou aménagement : 20 % sur la base de 1 151 €HT/m<sup>2</sup> plafonnés à 300 m<sup>2</sup> ;
- mobilier : 20 % sur la base de 230 €HT/m<sup>2</sup> plafonnés à 300 m<sup>2</sup>,

☆ **Aides pour les bibliothèques municipales et bibliothèques-relais :**

- construction : 40 % sur la base de 1 151 €HT/m<sup>2</sup> } plafonné à 100 m<sup>2</sup>
- aménagement : 40 % sur la base de 686 €HT/m<sup>2</sup> }
- mobilier : 40 % sur la base de 230 €HT/m<sup>2</sup>..... plafonné à 100 m<sup>2</sup>

En cas de financement de l'Etat, l'aide départementale est ramenée à 20 %.

☆ **Aides pour les points-lecture :**

Pour la construction ou l'aménagement, possibilité de subvention dans le cadre de la politique départementale d'aide pour travaux sur les bâtiments communaux ;

Aide forfaitaire de 762 € pour l'acquisition de rayonnages.

☆ **Aide au recrutement de bibliothécaires intercommunaux. :**

Une convention entre le Conseil Général et l'Etat, signée en décembre 2003, prévoit un dispositif conjoint d'aides pour la création d'emplois de bibliothécaires de catégorie A ou B, à temps plein ou à 80 % minimum, créés dans la filière culturelle de la fonction publique territoriale.

L'aide du Conseil Général est dégressive sur cinq ans : 40 % du coût la première année, 30 % la seconde année, 20 % les troisième, quatrième, et cinquième années. L'aide de l'Etat est dégressive sur trois ans : 40 % du coût la première année, 30 % la seconde année, 20 % la troisième année.

**C – Bilan de notre politique**

Depuis le vote du Schéma Départemental, six communautés de communes ont modifié leurs statuts afin de faire entrer la lecture publique dans le champ de leurs compétences. Il s'agit des Communautés de Communes du Quercy – Pays de Serres, du Sud-Quercy de Lafrançaise, de Garonne et Canal, des Terrasses et Vallée de l'Aveyron, du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron, et du Quercy Caussadais. Ces Etablissements publics de coopération intercommunale se situent à des degrés divers d'engagement, qui vont de la seule constitution et circulation du fonds communautaire à la prise en charge globale du coût des bibliothèques sur le territoire.

Le nouveau fonctionnement en réseau implique des agrandissements ou des déménagements des bibliothèques « tête de réseau », des constructions éventuelles de nouveaux lieux de lecture, l'informatisation des collections et le recrutement de bibliothécaires intercommunaux, véritables animateurs du territoire. A l'heure actuelle, trois emplois de ce type sont aidés par notre assemblée (Sud-Quercy de Lafrançaise, Terrasses et Vallées de l'Aveyron et poste communal à vocation intercommunale de Labastide-Saint-Pierre.) Le Quercy Caussadais est lui aussi en cours de recrutement.

Il est à noter que les Etablissements publics de coopération intercommunale qui se sont engagés dans cette démarche depuis trois ans font des efforts considérables pour la lecture publique, et la qualité de leurs projets conduit tous les partenaires financiers à les suivre. C'est ainsi que le Sud-Quercy de Lafrançaise a mis en service trois équipements neufs ou rénovés informatisés, dont une Médiathèque tête de réseau dotée d'une salle d'animation remarquable et d'une salle multimédia.

Les Terrasses et Vallée de l'Aveyron ont programmé un plan triennal de dotation du territoire: agrandissement de la Médiathèque de Nègrepelisse, ouverture d'une bibliothèque-relais à Bioule, création de deux nouvelles médiathèques-relais à Saint-Etienne-de-Tulmont et Albias. Ces exemples sont loin d'être isolés, puisque des réalisations de grande envergure sont en cours de réalisation à Saint-Antonin-Noble-Val, Lauzerte et Labastide-Saint-Pierre, ou en projet à Caylus et Caussade.

Les budgets de fonctionnement sont également en forte hausse là où les bibliothèques sont désormais de compétence intercommunale, notamment les budgets d'acquisition de livres, CD et DVD.

## **II – PROJETS 2006**

De nombreux projets de construction et d'aménagement de bibliothèques sont en cours pour 2006 dans les différentes intercommunalités :

- ☆ Bibliothèques « têtes de réseau » de Caussade et Moissac
- ☆ Bibliothèques-relais de Cordes-Tolosannes, Caylus, et Albias

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte des projets suivants pour 2006 :

☆ Bibliothèques « têtes de réseau » de Caussade et Moissac

☆ Bibliothèques-relais de Cordes-Tolosannes, Caylus, et Albias

- Adopte les autorisations de programme suivantes au titre de la programmation 2006 :

aide à l'aménagement ou construction de bibliothèques .....	250 000 €
avec l'échéancier de crédits de paiement suivants :	
CP 2006.....	30 000 €
CP 2007.....	150 000 €
CP 2008.....	70 000 €
aide à l'acquisition de mobilier.....	
	25 000 €
avec l'échéancier de crédits de paiement suivants :	
CP 2006.....	5 000 €
CP 2007.....	20 000 €

- Ratifie les crédits suivants :

article 2041412 sous-fonction 313 (constructions):  
 au titre des autorisations de programme antérieures..... 93 727 €  
 au titre de l'autorisation de programme 2006..... 30 000 €

article 2041413 sous-fonction 313 (mobilier) :  
 au titre des autorisations de programme antérieures..... 8 000 €  
 au titre de l'autorisation de programme 2006..... 5 000 €

article 657346 sous-fonction 313  
 (emplois intercommunaux)..... 11 400 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,